

Ville de Saint-Amable  
MRC de Marguerite-D'Youville  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 3 décembre 2024** à compter de **19 h 28**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire  
Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)  
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)  
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)  
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)  
Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général  
Maître Isabelle Paquette, greffière

Est absent :

Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum et débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

288-12-24

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
**et RÉSOLU :**

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

289-12-24

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**et RÉSOLU :**

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le maire déclare l'ouverture de la période de questions du public. Les questions ont été notées au registre des questions de la séance

#### **5. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

290-12-24

#### **LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER - APPROBATION**

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 novembre au 2 décembre 2024 :

Liste F-2024-34	Chèques et dépôts à ratifier	1 646 685.40 \$
Liste F-2024-35	Comptes à payer & engagements	1 715 923.60 \$
Liste F-2024-36	Salaires périodes 22 et 23	437 419.61 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

291-12-24

#### **EMBAUCHE - DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER ADJOINT - NOMINATION**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adapter sa structure organisationnelle afin de soutenir sa vision stratégique et d'assurer une gestion optimale de ses ressources;

CONSIDÉRANT que la création du poste de Directeur des finances et trésorier adjoint permettra d'améliorer l'accompagnement des différentes directions et d'assurer un accompagnement de sa direction des finances;

CONSIDÉRANT que cette substitution de poste permettra une répartition équilibrée des responsabilités entre la Direction générale adjointe et la Direction générale, favorisant une plus grande implication de ce dernier dans des dossiers stratégiques et économiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
et **RÉSOLU :**

**D'ENTÉRINER** la création du poste de Directeur des finances et trésorier adjoint et l'abolition du poste de Chef de division – Finance;

**D'ENTÉRINER** l'embauche de Monsieur Guillaume Thériault à titre de Directeur des finances et trésorier adjoint à compter du 13 janvier 2025, conformément aux dispositions du Protocole des conditions des cadres de la Ville de Saint-Amable;

**D'AUTORISER** la Direction générale adjointe (DGA) à signer, pour ou au nom de la Ville de Saint-Amable, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. COMMUNICATIONS**

**8. GREFFE ET CONTENTIEUX**

**292-12-24** **RÈGLEMENT 801-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801-00-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR DIVERS BIENS ET SERVICES RENDUS À LA VILLE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNÉE 2025 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné, par la conseillère Francine Essono à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le *Règlement 801-01-2024 modifiant le Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus par la Ville afin de modifier la grille tarifaire pour l'année 2025.*

La conseillère Mme Francine Essono dépose le projet de règlement.

**293-12-24** **RÈGLEMENT 807-00-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Daviault à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le *Règlement 807-00-2024 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2025.*

Le conseiller M. Mathieu Daviault dépose le projet de règlement.

**294-12-24** **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE RECYCLAGE DANS LES LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS - MRC MARGUERITE D'YOUVILLE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a convenu d'une entente avec Éco Entreprises Québec (EEQ) relative à la gestion des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC, soit pour la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Municipalité de Verchères, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Varennes (Municipalités);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC s'est engagée à poursuivre la desserte des lieux publics extérieurs déjà desservis avec les équipements de récupération déjà présents, d'ici à ce que EEQ ait mis en œuvre son plan de desserte des lieux publics extérieurs;

CONSIDÉRANT que les collectes et le transport des matières recyclables dans les lieux publics extérieurs ont été confiés aux Municipalités et que les frais de gestion afférents sont remboursables par EEQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les modalités et la tarification relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs par une entente intermunicipale afin que la MRC rembourse annuellement les frais pour ces services aux Municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs* et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

295-12-24

**PROTOCOLE D'ENTENTE DE DISSOLUTION ET PARTAGE DES ACTIFS -  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-  
DU-RICHELIEU (RISAVR) - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la création, le 15 novembre 2018, de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), incluant notamment la Ville de Saint-Amable, par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale ayant constitué la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mai 2019 permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR ;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale liant les parties a été modifiée par les municipalités membres afin de modifier la date de terminaison au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a entériné ladite modification ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à la dissolution et au partage de l'actif et du passif du RISAVR ;

CONSIDÉRANT que la RISAVR a adopté une résolution demandant aux villes d'entériner le protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la RISAVR (ci-après désigné « Protocole d'entente »);

**D'AUTORISER** la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le Protocole d'entente, ainsi que tout document pour donner effet à la présente décision;

**D'AUTORISER** la RISAVR à présenter une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prononcer la dissolution de la RISAVR et le partage de l'actif résiduel conformément au Protocole d'entente et à l'article 618 du Code municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

296-12-24

**INJONCTION - LOT 5 130 943 DU CADASTRE DU QUÉBEC (380 RUE  
JOLIETTE SUD) - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que des travaux d'abattage et de remblai et déblai, sans permis, ont eu lieu sur l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'immeuble se retrouve dans le boisé de Verchères;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la greffière à accorder un mandat à une firme d'avocat en vue de représenter les intérêts de la Ville pour obtenir une injonction contre LKO Groupe Inc., propriétaire du 380, rue Joliette Sud, ou toutes autres procédures requises, en vue du respect des règlements d'urbanisme de la Ville;

**D'AUTORISER** la greffière à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**297-12-24** **INJONCTION - 828-830, RUE PRINCIPALE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que Ville a reçu la signification d'une demande introductive d'instance en injonction permanente et en dommages-intérêts;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la signification d'une demande en injonction interlocutoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la greffière à accorder un mandat à une firme d'avocat en vue de représenter les intérêts de la Ville aux dossiers de la cour supérieure, portant les numéros 765-17-002527-242 et 765-17-002257-242, ainsi que toutes autres procédures intentées par le demandeur Réal Dubuc, en lien avec le projet de développement situé sur l'immeuble sis au 828-830, rue Principale;

**D'AUTORISER** la greffière à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**298-12-24** **ASSURANCES GÉNÉRALES - 2025 - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT les exceptions aux règles générales d'adjudication des contrats prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER**, pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, le renouvellement des polices d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec et le paiement des primes, à FQM Assurances inc., au montant total de 210 401,61 \$, toutes taxes comprises.

**D'AUTORISER** une contingence de 10 %, soit d'un montant de 21 040,16 \$, pour un engagement global de 231 441,77 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** la greffière à signer, pour et au nom de la Ville tout document en lien avec la présente décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**299-12-24**      **FERMETURE DE DOSSIER - COUR MUNICIPALE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT que la Cour municipale de Mont Saint-Hilaire a déjà desservi le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le percepteur des amendes n'a pu recouvrer toutes les sommes dues à la Ville;

CONSIDÉRANT la prescription de ces sommes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            La conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :**                    La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la cour municipale de Mont-Saint-Hilaire à procéder à la fermeture des dossiers mentionnés à la liste, préparée par monsieur Michel Poirier, greffier de la cour, en date du 28 octobre 2024, et jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**300-12-24**      **REPRÉSENTATION DE LA VILLE DEVANT LES TRIBUNAUX -  
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville doit, dans certaines circonstances, entreprendre des recours au Tribunal administratif du logement;

CONSIDÉRANT que la Ville peut être assignée à titre de défendeur à la Cour des petites créances;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :**                    La conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le greffier adjoint à représenter les intérêts de la Ville au Tribunal administratif du logement et à la Cour des petites créances;

**D'AUTORISER** le greffier adjoint à entreprendre toutes démarches nécessaires pour donner suite à la présente décision et obtenir une décision de ces tribunaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**301-12-24**      **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL -  
ANNÉE 2025 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**            Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :**                    Le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville pour l'année 2025 qui se tiendront à l'hôtel de ville, à la salle Simon-Lacoste, à compter de 19 h 00, aux dates suivantes :

- Mardi 14 janvier;
- Mardi 4 février;
- Mardi 11 mars;

- Mardi 1er avril;
- Mardi 6 mai;
- Mardi 3 juin;
- Mercredi 2 juillet;
- Mardi 5 août;
- Mardi 2 septembre;
- Mercredi 1er octobre;
- Mardi 18 novembre;
- Mardi 9 décembre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. INCENDIES**

**10. VIE CULTURELLE ET BIBLIOTHÈQUE**

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**302-12-24**

**ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'entente vise à établir les conditions nécessaires pour permettre aux résidents de la Ville de bénéficier des activités de la piscine intérieure proposées par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), notamment les cours de natation, les cours de conditionnement physique en piscine et les abonnements aux activités de bains libres ;

CONSIDÉRANT que le CCSSJ aspire à faciliter la participation des résidents de la Ville aux activités de la piscine intérieure et dispose d'une entente avec la Ville de Sainte-Julie pour fournir une carte loisir offrant un accès exclusif à ces activités sans frais pour les résidents ;

CONSIDÉRANT la modification à l'article 7.2 de l'entente initiale demandé par la Ville de Sainte-Julie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**et RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la directrice au loisir et milieu de vie à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'utilisation de la piscine intérieure avec le CCSSJ, conformément aux termes et conditions de cette entente;

**DE REMPLACER** la résolution no 151-06-24 par celle-ci;

**D'AUTORISER** le paiement de la compensation financière de 94 000 \$, conformément à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**303-12-24**

**PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES ACTIVITÉS SUR GLACE - VILLE DE SAINTE-JULIE - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente concernant les activités sur glace avec la Ville de Sainte-Julie, un partenaire pour accueillir les enfants pratiquant un sport de glace;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**et RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement d'un montant de 97 895.21 \$ (taxes incluses) à la Ville de Sainte-Julie;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**304-12-24**

**ABRI SOLAIRE ET COIN LECTURE AU PARC COMTOIS (PROJET LSP-23-02) - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la combinaison des aménagements au parc Comtois a permis de bonifier et de créer un environnement dynamique répondant aux attentes des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que le projet LSP-23-02 est composé de divers éléments qui nécessitent l'octroi de divers contrats;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la réalisation du projet;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 27 394.27 \$, taxes incluses, pour l'ensemble des contrats liés à la réalisation du projet;

**D'IMPUTER** cette dépense à même le fonds des parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**305-12-24**

**CONTRAT GR-24-064-CVC - PLAN D'AMÉNAGEMENT AU PARC NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX - OCTROI**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'analyse pour le choix d'un mode de sollicitation pour le contrat GR-24-064-CVC ;

CONSIDÉRANT que le mode de sollicitation déterminé a été de gré à gré ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat GR-24-064-CVC relatif au Plan d'aménagement du parc Notre-Dame-de-la-Paix à Rues Principales;

**D'AUTORISER** à ce contrat une dépense de 56 291.76 \$ et une contingence de 10%, et ce, pour un engagement global de 61 920.94 \$, le tout taxes incluses;

**D'IMPUTER** la dépense au Fond de parcs;

**DE NOMMER** la directrice au loisir et milieu de vie comme responsable de l'évaluation de rendement de Rues Principales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**306-12-24**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que Les Habitations Saint-Amable inc. organisent annuellement une activité pour le temps des fêtes à l'intention de ses résidents et que la Ville appuie ce type de démarche dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** une aide financière de 250.00 \$ (non taxable) à Les Habitations Saint-Amable inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12. TRAVAUX PUBLICS**

307-12-24

### **ENTENTE TRIPARTITE – INNOVATION TECHNOLOGIQUE SUBVENTIONNÉE – ECOTECH QUÉBEC ET SENTRY : WATER MONITORING AND CONTROL INC. – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la problématique sporadique de la mauvaise qualité des effluents produits par le procédé d'épuration des installations municipales;

CONSIDÉRANT l'absorption complète des coûts relatifs à l'implantation de l'innovation technologique proposée par Écotech Québec, promoteur de technologies propres;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le Directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente tripartite avec Écotech Québec et Sentry : Water monitoring and control Inc., et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

308-12-24

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION MUNICIPALE - NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT la vacance de plusieurs postes au Comité de sécurité et de prévention;

CONSIDÉRANT le processus de sélection des membres ayant eu lieu durant l'automne 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
et **RÉSOLU :**

**DE NOMMER** M. Marc-Antoine Saucier à titre de membre citoyen du Comité de sécurité et de prévention municipale pour la durée de remplacement du poste vacant jusqu'au renouvellement de tous les membres prévus pour le 3 juin 2025;

**DE NOMMER** M. Martin Fassier à titre de membre citoyen du Comité de sécurité et de prévention municipale pour la durée de remplacement du poste vacant jusqu'au renouvellement de tous les membres prévus pour le 3 juin 2025;

**DE NOMMER** M. Mathieu de Wit à titre de membre citoyen du Comité de sécurité et de prévention municipale pour la durée de remplacement du poste vacant jusqu'au renouvellement de tous les membres prévus pour le 3 juin 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13. GÉNIE**

#### **14. FINANCES ET TRÉSORERIE**

309-12-24

##### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART PROVISOIRE 2025 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
**et RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement de la quote-part provisoire 2025 à la Communauté métropolitaine de Montréal pour un montant de 246 395 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

310-12-24

##### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL (RICMR) - APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** que le 17 octobre 2024, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville ;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**et RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le budget 2025 de la Régie intermunicipale du centre multisports régional tel qu'adopté, par son Conseil d'Administration, le 17 octobre 2024.

**D'AUTORISER** la direction des finances à payer la quote-part de la Ville pour l'exercice financier 2025, soit la somme de 11 199 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

311-12-24

##### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE - APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**CONSIDÉRANT** que le 17 octobre 2024, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Ste-Julie Saint-Amable a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Ste-Julie Saint-Amable;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
**et RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes Ste-Julie Saint-Amable, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 17 octobre 2024;

**D'AUTORISER** la direction des finances à payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2025 au montant de 551 871 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

312-12-24

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT - APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2024, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
et **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le budget 2025 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 23 octobre 2024;

**D'AUTORISER** la direction des finances à payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2025 au montant de 2 893 819 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

313-12-24

**CONTRIBUTION 2025 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) - DÉPÔT ET AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
et **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement de la quote-part 2025 à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour un montant de 517 607 \$, et ce, en deux versements égaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

314-12-24

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) POUR L'ANNÉE 2025 - OCTROI**

CONSIDÉRANT les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
et **RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions, pour l'année 2025, à l'entreprise PG Solutions Inc., pour un montant total de 105 164.17 \$, toutes taxes incluses.

**D'AUTORISER** la trésorière à prendre toute mesure et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent pour donner effet aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

315-12-24

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ - EXERCICE 2023**

CONSIDÉRANT que, lors de la réunion tenue le 15 novembre 2024, le comité des finances a recommandé d'utiliser l'excédent de fonctionnement non affecté de 1 121 557 \$ de l'exercice financier 2023 pour augmenter les différentes réserves;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Essono  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
et **RÉSOLU :**

**DE VIRER** un montant de 1 121 557 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice financier 2023 pour augmenter les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté - Réseau d'aqueduc 437 638 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - Eaux usées 236 203 \$
- Excédent de fonctionnement affecté - Immobilisations 447 716 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. URBANISME**

316-12-24

**RÈGLEMENT 788-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 788-00-2022 SUR LES CONTRIBUTIONS AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER LES TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PROJÉTÉS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement ci-joint, tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Mathieu Daviault déclare avoir des intérêts particuliers dans la prochaine question et il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

317-12-24

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE- SECTEURS INDUSTRIELS (ZONES I-31 ET I-32)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1), la Ville peut se prévaloir des dispositions relatives au contrôle intérimaire lorsqu'elle manifeste son intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant ou révisant son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a l'intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite exercer un contrôle intérimaire qui encadrera, pendant la durée du processus de modification du plan et de la réglementation d'urbanisme, la construction, l'agrandissement, le changement d'usage et le morcellement qui sont susceptibles de compromettre la mise en œuvre des orientations et des moyens de mise en œuvre des nouveaux plans et règlements d'urbanisme révisés;

CONSIDÉRANT que la modification du plan et de la réglementation d'urbanisme visera les secteurs industriels, plus particulièrement ceux situés à l'intérieur du périmètre urbain, pour lesquels une réflexion à l'égard de leur planification et développement est jugée essentielle;

CONSIDÉRANT que les objectifs sont de s'assurer que la requalification des présents secteurs vise à optimiser le potentiel de croissance, tout en les harmonisant avec leur environnement;

CONSIDÉRANT que les différentes analyses en cours de réalisation contribueront à établir un portrait préliminaire de la situation, à poser un diagnostic provisoire et d'identifier des pistes de solution ou des mesures à prendre en vue d'atteindre les objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en attendant que le processus de modification du plan et de la réglementation d'urbanisme soit dûment complété, le conseil municipal estime prudent de mettre en place un contrôle intérimaire permettant d'exercer un effet de gel sur l'aménagement et le développement dans les secteurs industriels à l'intérieur du périmètre urbain;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Robert Gagnon  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Dany Charbonneau  
et **RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans les zones I-31 et I-32, dont leur délimitation est définie à l'annexe 2 intitulée « Plan de zonage » du *Règlement de zonage 712-00-2013* en vigueur et ses amendements :

1. Toute nouvelle construction des types suivants :
  - a. Nouveau bâtiment principal, excluant le remplacement d'un bâtiment existant détruit à plus de 50 % par un sinistre ou autre cause;
  - b. Nouveau bâtiment accessoire ou nouvelle construction accessoire, excluant le remplacement d'un bâtiment existant détruit à plus de 50 % par un sinistre ou autre cause;
2. Tout agrandissement au sol et en hauteur d'un bâtiment principal ou accessoire existant ou d'une construction accessoire existante;
3. Toute nouvelle utilisation du sol et tout changement d'usage d'un bâtiment principal ou accessoire existant;
4. Toute opération cadastrale visant à créer de nouveaux terrains et tout morcellement de lot par aliénation.

Toutefois, une telle interdiction ne vise pas :

1. Les nouvelles utilisations du sol, construction, demandes d'opérations cadastrales et morcellements de lots faits par aliénation :

- a. aux fins agricoles sur des terres en culture;
  - b. aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par la municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
  - c. aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications ou de câblodistribution;
  - d. aux fins d'une activité d'aménagement forestier ou d'une activité d'aménagement à des fins fauniques sur des terres du domaine de l'État;
2. Les demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du *Code civil* ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONs, MARQUES D'HOSPITALITÉ  
OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR DE 200 \$ ET PLUS REÇUS PAR  
UN MEMBRE DU CONSEIL - DÉPÔT**

Le conseil prend acte du dépôt du registre des déclarations des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur de 200 \$ et plus reçus par un membre du conseil.

318-12-24

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Vicky Langevin  
**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Mathieu Daviault  
**et RÉSOLU :**

**DE LEVER** la séance à 20 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**M. Stéphane Williams, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Paquette, greffière**